

OBSERVATIONS
DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
(pref-environnement@correze.gouv.fr)

portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société EUROVIA Poitou Charente Limousin, dans le cadre d'une demande de renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Sapinier sur le territoire des communes de Dampniat et d'Albignac,
ouverte du 21 juillet 2020 au 24 août 2020 INCLUS

Observation(s) reçue(s) à la date du :

13 AOUT 2020

Sujet : [INTERNET] Eurovia PCL-a l'attention du Commissaire enquêteur

De : emmanuel Soyer <manusoyer@gmail.com>

Date : 30/07/2020 17:35

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

J'habite à Flaugeat depuis 12 ans, c'est un havre de paix où la nature est magnifique. C'est un lieu commun de parler ainsi d'une campagne Française, cependant pour qui n'a parcouru le chemin qui mène jusqu'à Saint Jacques de Compostelle, emprunté par de nombreux pèlerins et randonneurs, pour qui n'a jamais plongé dans ses cascades ombragées et bordées de fleurs sauvages, il est bien impossible de se rendre compte de la fragilité et de l'inestimable cadre de la Vallée de la Roanne et de ses alentours. Je vous épargne la suite du chapitre lyrique » Correze, terre de contraste « qui serait cependant plus digeste que le dossier de 300 pages d'Eurovia.

Suite à notre rencontre en Mairie de Dampniat, j'ai pris plus amples informations sur le projet. J'ai en particulier attentivement lu le projet à propos du renouvellement de Bail de la Carrière du Sapinier. Me sont apparues quelques questions essentielles qui ne sont pas traitées dans ce projet, et des omissions maladroites que vous ne manquerez pas de remarquer si vous aller observer le site sur Google earth:

En effet, la zone avoisinante est beaucoup plus construite que le dossier d'Eurovia le laisse apparaître. (le dossier ne mentionne que trois maisons....!)

Par ailleurs, il apparaît que de nombreuses conséquences de cette exploitation n'y sont pas évaluées:

- Circulation / rotation des poids-lourds sur la route Rd 14 trop étroite avec les problèmes de sécurité pour les automobilistes et les nombreux vélos. (Évaluer en particulier le danger de cohabitation des poids lourds de la Noix Gaillarde, de ceux d'Eurovia, et du passage à niveau de la gare d'Aubazine qui n'est pas conçu pour ces passages.) Le risque d'un accident impliquant des trains est réel.

Mes enfants se déplacent en vélo sur cette route, et il m'apparaît très désagréable voire dangereux pour un cycliste de croiser un poids lourd sur une route aussi sous dimensionnée.

Si vous empruntez la dite route en direction de Gare d'Aubazine, vous pourrez voir sur votre gauche que le parapet entre la route et la Roanne été récemment bétonné dans un virage: le passage excessif de camions avait provoqué un effondrement et la circulation y a été interrompue de longs mois pour réparation. Cette route est étroite oite et fragile, et ne supportera pas le transit de 120000 tonnes de pierres.

- impacts des dégagements de poussière et du bruit sur le bétail et la faune sauvage (éleveurs, chasseurs et pêcheurs concernés)

Par ailleurs, l'apiculteur Emmanuel Lemoine est en bordure de carrière à la rivière et son exploitation apicole est fortement menacée par le projet. son activité n'est pas mentionnée dans le dossier.

- La caractéristique sonore d'une vallée, c'est sa capacité à propager le son sur de grandes distances en y ajoutant de l'écho: c'est un phénomène que l'on remarque à Flaugeat, ou l'on entend parfois des gens parler alors qu'ils sont très éloignés. Je suis inquiet des conséquences des explosions, du bruit des

concasseurs. Je vois mal comment la vie des riverains ne pourrait pas être affectée par cette pollution sonore inévitable.

- Outre la circulation des poids lourds pré-cités, la pollution engendrée par les concasseurs et machines sur site alimentées au diesel pour 800 kw de puissance. Ce sont les données du dossier, c'est énorme et ces dégagements d'échappement particulièrement malodorants et polluants ne sont pas compatibles avec la préservation d'une vallée aussi belle et calme.

Espérant que vous serez sensible à ces arguments et questions qui m'inquiètent, je vous prie de croire, Monsieur Le Commissaire, à toute ma considération,

Emmanuel Soyer

Sujet : [INTERNET] Tr: Enquête publiquesur le projet de EUROVIA PCL
De : pascal.saule@laposte.net
Date : 31/07/2020 16:57
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

M Le commissaire Enquêteur,

Suite à un problème informatique, mon premier mail semble être incomplet.
Je vous l'adresse de nouveaux.
Merci de votre compréhension.
Cordialement,
Pascal SAULE

----- mail transféré -----

Envoyé: vendredi 31 Juillet 2020 15:14
De : pascal.saule@laposte.net
A : pref-environnement@correze.gouv.fr
Objet : Enquête publiquesur le projet de EUROVIA PCL

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant du petit village de Flaageat commune d'Albignac ,depuis plus de 45 ans ,Je tenais à exprimer mon désarrois et ma colère concernant le projet d'extension et d'exploitation de la carrière du Sapinier pour 30 ans

J'aimerais revenir sur l'aspect environnementale, avec les destructions de la faune et de la flore, pollutions atmosphériques dues aux engins et équipements mobiles de traitement qui fonctionnent au diesel , le dégagement de poussières, le bruit des tirs de mines qui ont été sous évalués en décibels avec des charges explosives de plus de 1500 kg à chaque utilisation ainsi que les conséquences sur les habitations environnantes (fissures , nouvelles habitations réalisées avec des matériaux et cahiers des charges ne tenant pas compte d'être à proximité d'une carrière et de tirs de mines)qui là aussi ,le nombre de maisons impactées ont été sous évaluées (trois seulement dans le dossier).

Concernant l'aspect sécurité , y a t il eu une étude complète sur les dangers et risques potentiels(accidents, destruction de la voirie, bruits), de la RD 14 le fait que des camions surdimensionnés (3 à 20 rotations par jour) circulent sur cet axe déjà très fréquentés par les voitures , vélos et surtout camions (style 38 tonnes) de d'autres grandes sociétés .

D'un point de vue plus personnel , cette tragédie et désastre écologique me rappelle de mauvais souvenirs .J'avais 15 ans lorsque le premier projet de la carrière du Sapinier a débuté et revivre cette événement une deuxième fois est pour moi insupportable .A mon arrivée à l'âge de 5 ans dans ce village , mes parents m'avaient offert un cadre de vie et de nature vierge sur le bassin de la Roanne que je n'ai malheureusement pas pu transmettre à mes enfants du à la détérioration par la carrière d'une partie de la colline qui viens mourir au pied du village de Flaageat.

Etant père de deux enfants (18 et 20 ans) , à l'aube de quitter le nid et de construire leur vie ,l'un d'entre eux m'a clairement affirmé qu'il quittera la région si le projet de la carrière était reconduit. Impuissant devant sa réaction tout à fait légitime , comment pouvons nous laisser partir nos jeunes de notre région vieillissante .

Comment une société comme Eurovia peut se donner le droit de prendre en otage la vie des riverains, à proximité de la carrière, sur 30 ans? dévaluation des biens immobiliers, confort quotidien (bruit, pollution visuelle) impact sur l'environnement.

Cordialement,

Pascal Saule

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 02/08/2020 20:34

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE : Enquête publique renouvellement d'exploitation carrière du Sapinier EUROVIA PCL

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

luc lanier

Adresse de messagerie:

luclanierpeinture@outlook.fr

Sujet:

point de reflexion

Message:

Les nuisances générées par l'exploitation des carrières sont nombreuses : rejets de poussières dans l'air, contamination des eaux de surface ou souterraines, impacts sur la faune et la flore, dégradation des sols. Elles engendrent aussi des risques pour la population : nuisances sonores, vibrations dues à l'utilisation d'explosifs, trafic des camions opérant dans le cadre de l'exploitation. L'ouverture d'une carrière n'est donc pas un projet anodin.

Pour ce qui concerne la présente demande, il m'apparait important de rappeler quelques chiffres : sur 30 années d'exploitation ce sont 3 600 000 tonnes de matières qui vont être extraites. Ce sont aussi 9,41 ha supplémentaires de forêts qui vont être réduits à néant. Tout ceci engendre : bruit/pollution/érosion des sols/... Le pétitionnaire se propose de limiter l'impact de l'exploitation sur les milieux aquatiques. Limiter, dans un contexte de grande fragilité des écosystèmes, le terme me dérange fortement. D'autre part, d'un point de vue ornithologique, il est précisé qu'un suivi d'impact sera effectué sur l'avifaune... les oiseaux effectivement mais aussi toutes les autres espèces animales ainsi que végétales vont subir de plein fouet ce dit impact... Le mot est bien choisi.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Projet Eurovia PCL

De : garcia patricia <patricia.boisvert19@gmail.com>

Date : 04/08/2020 08:50

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur,

Nous résidons à la Jubertie (commune de Dampniat) et venons d'apprendre par des amis et **non par notre maire** que la carrière du Sapinier devrait reprendre son exploitation et son extension à partir du mois de septembre et cela pour une durée de 30 ans.

Nous sommes directement impactés aussi bien par les nuisances sonores, visuelles, que par le trafic routier déjà conséquent sur la départementale r14.

En effet nous résidons sur le lieu dit ; La Jubertie et avons comme champ visuel la carrière du Sapinier.

Lors des dernières exploitations, les nuisances sonores de l'activité de cette carrière étaient très perceptibles depuis notre maison, idem pour les tirs de mines que nous ressentions, sans parler de la dangerosité du trafic des camions(roulant à une allure non conforme à la vitesse autorisée) sur la route que nous empruntons journalièrement ainsi que de multiples cyclistes privilégiant ce parcours.

Inutile de préciser l'impossibilité de tout déplacement pédestre sur cet axe !

A cela viennent forcément s'ajouter les nuisances environnementales de pollution de toute cette vallée.

Nous avons aussi conscience que la valeur des habitations subira une dépréciation très importante !

Considérant tous ces paramètres nous ne comprenons pas pourquoi un tel projet est à l'ordre du jour sachant que d'autres carrières non loin sont opérationnelles et sans habitation à proximité.

Comptant sur l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire Monsieur en nos sincères salutations.

Famille Garcia

Sujet : [INTERNET] carrière du sapinier
De : karine FOURGEOT <karinefourgeot@orange.fr>
Date : 08/08/2020 16:18
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi vous allez développer l'exploitation de cette carrière, il y a d'autres carrières pas très loin qui ne sont pas en sommeil et ou il n'y a pas d'habitant autour.

Ça va être un désastre écologique, entre les tirs de mines, les concasseurs, les camions au gasoil, les routes détruites au créés, les zones de stockage créés notre coin de paradis va devenir un enfer sur terre.

Je viens au Sapinier depuis ma naissance, ma soeur y vie et c'est vraiment pas envisageable, la zone de stockage va être face à nous, ça ne sera plus vivable.

Merci de retirer se projet et de le développer ailleurs.

Dans l'attente de votre retour

Cordialement

Karine FOURGEOT

Mobile 07 51 60 96 83

Mail karinefourgeot@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Fw: Carrière Albignac
De : Valérie Bernier <valybernier@yahoo.fr>
Date : 08/08/2020 18:50
Pour : "Pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

----- Message transmis -----

De : Valérie Bernier <valybernier@yahoo.fr>
À : pref.environnement@correze.gouv.fr <pref.environnement@correze.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 7 août 2020 à 15:23:49 UTC+2
Objet : Carrière Albignac

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
je vous prie de bien vouloir trouver ci joint une lettre à propos du projet de reprise d'activité de la carrière du Sapinier à Albignac.

Respectueusement

Mr et Mme Chastagner-Bernier
Les Sauts

— Pièces jointes : —

Lettre commissaire aout 2020.docx

30 octets

Monsieur et Madame Chastagner-Bernier
Les sauts, 1935 Route de Flaugat
19190 Albignac

le 05 août 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes propriétaires d'une longère occupée par mon épouse et moi, et nos 6 enfants.

Cette très grande maison familiale est située au 1935 route de Flaugat, dans l'alignement direct de la carrière. Elle a deux atouts majeurs : une vue et un calme exceptionnels, raison principale de cet achat. Depuis plusieurs années nous l'embellissons de façon à pouvoir la proposer en location de vacances dans un « petit paradis », et nous permettre de rembourser notre emprunt.

Nous sommes donc farouchement opposés, comme toute personne raisonnable le serait à notre place, à l'exploitation de la carrière pour les raisons suivantes :

- Les nuisances sonores des concasseuses et des camions, incessantes du petit matin au soir, et des détonations
- La nuisance visuelle d'une décharge de gravats juste en face des 6 fenêtres et baies vitrées de notre maison, en lieu et place d'arbres
- Le risque de fissures de la maison inhérent aux déflagrations à quelques dizaines de mètres de notre maison
- L'empoussièrément obligeant à garder les fenêtres fermées et à nettoyer notre piscine à longueur de journée durant plusieurs mois
- La fuite des animaux, biches et autres qui viennent nous rendre visite le matin et le soir
- Enfin la dévalorisation financière de ce précieux bien qui est loin d'être encore remboursé

Vous comprendrez aisément notre colère qui nous pousse à nous battre par tous les moyens, y compris judiciaires pour que l'exploitation de cette carrière ne reprenne pas et qu'au pire nous ayons de substantiels dédommagements.

En restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Mr Pascal Chastagner

Mme Valérie Chastagner

Mme et M BARRY Pierre
Le Sapinier
19360 DAMPNIAT
Tél : 06.07.24.50.97

Dampniat, le 12 août 2020

M Le Commissaire Enquêteur
Préfecture
Service Environnement
19000 TULLE

Objet : Renouvellement d'exploitation de la
Carrière du Sapinier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes nombreux à habiter la zone où il est prévu l'extension de la Carrière du Sapinier. Selon nous, ce projet comporte des incohérences comme suit :

- La carrière est non structurée, totalement dépassée pour que l'on puisse autoriser une telle exploitation ; absence de réseau routier, voirie, absence de réseau électrique, courant.
Il existe dans le département des carrières structurées pour être exploitées dans de meilleures conditions ; ex SGREG ou autre
- Nos élus ont mis en place la Grande Région pour limiter les frais et regrouper les compétences. Cela pourrait en être de même dans le domaine minier.
- Aujourd'hui, par souci d'écologie, on interdit les véhicules à gasoil dans les villes, et bientôt les chaudières à fuel dans les maisons.
Lorsqu'il s'agit de réduire l'empreinte carbone, on parle de CO2 en gramme pour les véhicules, alors que le projet de l'extension de la carrière, émettra des centaines de tonnes.
- Pour exploiter cette carrière, il y aura des concasseurs et des groupes électrogènes. Il faudra deux groupes électrogènes cylindrés de 12 l de moyenne.
Consommation à 75% de sa puissance 1500L de gasoil pour 10H de fonctionnement.
Nos compétences ne nous permettent pas d'évaluer la quantité rejetée en CO2 et en particules fines (nous souhaiterions avoir une réponse à ce sujet)
- En ce qui concerne la nuisance sonore, le niveau à 7 mètres est de 80db soit une intensité de 1270 ampères x 2 (car 2 groupes)

Nous habitons depuis 40 ans cette maison qui appartenait à notre famille de tisserands. Nous sommes désespérés d'envisager de partir, car pour nous, il ne sera plus possible d'habiter un tel endroit. Nous arrivons à l'âge de la retraite et tous nos projets sont anéantis. Nous espérons que notre appel à l'aide et les arguments que nous défendons seront pris en considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

Nathalie et Pierre BARRY

